



Licenciement pour inaptitude professionnelle

Par **jennifermorel**, le **29/10/2015** à **14:01**

Bonjour,

Mon conjoint vient de recevoir sa lettre de licenciement pour "importantes négligences professionnelles", après l'entretien préalable au licenciement.

Comment est-il possible de prouver que le motif réel du licenciement est un motif économique et non relatif à la personne du salarié?

Doit-il être mentionné sur la lettre de licenciement le "motif" de celui ci, c'est-à-dire faute grave, lourde, sérieuse?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **29/10/2015** à **18:10**

Bonour,

Le licenciement pour insuffisances professionnelles qui n'est normalement pas disciplinaire pourrait déjà être contesté s'il n'est pas suffisamment justifié et que le salarié n'ait pas eu les moyens et formations pour exécuter son contrat de travail...

Par **jennifermorel**, le **29/10/2015** à **18:32**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Au niveau des motifs ceux ci sont précis et objectifs. Néanmoins, il est certain que mon conjoint n'a pas disposer des moyens nécessaires a la bonne exécution de ses taches...

J'aurais aussi voulu savoir comment est-il possible de démontrer que le licenciement est en fait économique et non pour faute personnelle.

Car dans la société, 3 personnes ont été licenciées en moins de 30 jours. sera requalifié-t-il automatiquement devant un juge ?

Par **P.M.**, le **29/10/2015** à **18:42**

Bonjour,

En contestant le motif du licenciement, il pourrait être invoqué le fait que plusieurs salariés ont été licenciés en 30 jours et s'il n'ont pas été remplacés mais il me paraît difficile de démontrer autrement le caractère économique du licenciement

Par **P.M.**, le **29/10/2015** à **19:17**

Par ailleurs, en relisant le titre du sujet, il ne faudrait pas confondre inaptitude professionnelle et négligences ou insuffisances professionnelles...